



Remboursement de remorque suite à un vol

Par **ben**, le **20/01/2010** à **21:32**

Bonjour,

un ami ma prêté sa remorque de trois ans pour ma fille. Dans la nuit celle-ci a été volée dans le parking sécurisé de la résidence. Je lui ai proposé un modèle équivalent neuf, qu'il à refusé n'acceptant que le même type de remorque.

Il à donc commandé la même en neuf. Il veut que je lui rembourse la totalité de la remorque malgré sa vétusté. On lui a remboursé 60% soit 1000€.

Si il décidait d'intenter une action en justice, quelles seraient les chances qu'il soit débouté?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **20/01/2010** à **22:13**

CDAD des Landes
68 Boulevard d'Haussez
40 000 MONT DE MARSAN
Tél./Fax : 05.58.06.94.93

Bonsoir, avez vous déposé plainte pour vol, avez vous mis en cause l'assurance de la copropriété (parking) pour qu'il répare votre préjudice (vol de la remorque dans le parking

sécurisé).

Prenez contact avec le CDAD à Mont De Marsan afin d'obtenir un rendez vous avec un avocat à ce sujet, courage et bonne soirée à vous.